



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2000

Approbation d'une convention de partenariat triennale 2022 - 2025 entre la Ville de Lyon – Musée d'art contemporain et le Lycée du Parc pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour tous les élèves, lycéens ou inscrits en classes préparatoires

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2000 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2022 - 2025 ENTRE LA VILLE DE LYON – MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE LYCEE DU PARC POUR FAVORISER LES PROJETS ET LA CONNAISSANCE DES ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN POUR TOUS LES ELEVES, LYCEENS OU INSCRITS EN CLASSES PREPARATOIRES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et le Lycée du Parc souhaitent établir un partenariat sur trois années scolaires (2022-23 à 2024-25) afin de favoriser les projets pour les élèves en option Histoire des Arts et en classes préparatoires. Pour le lycée, la présente convention est susceptible d'inciter les élèves à mieux connaître les métiers du musée, et à découvrir et transmettre l'art contemporain sur un mode actif. Pour le Musée, ce partenariat valorise sa capacité à mobiliser des lycéens de manière active, et à renouveler le public de ses expositions et collections. La présente convention-cadre précise les axes fondamentaux du partenariat et prévoit les modalités de mise en œuvre.

Elle fixe les objectifs et les modalités des projets reconduits chaque année, plus particulièrement pour les classes de terminale et de première en option Histoire des Arts et précise les contributions des parties :

Lycée du Parc	Ville de Lyon / musée d'art contemporain
Construction du projet chaque année par les enseignants en collaboration avec le MAC	Construction et coordination du projet par la chargée de médiation culturelle du MAC
Paiement des visites commentées liées au projet pour les lycéens avec leur Pass Région	Gratuité pour une médiation sur deux pour les élèves de classes préparatoires (45€ la séance d'1H30 pour un groupe) dans la limite de trois séances gratuites par exposition
Valorisation des projets au lycée (communication auprès des familles, travail pendant les cours, visites au musée)	Valorisation des projets par la mise à disposition ponctuelle d'espaces pour la restitution publique, et communication
Prise en charge financière de l'assurance de l'œuvre Participation à son montage et démontage Mise à disposition d'un espace sécurisé, Organisation de la visibilité de l'œuvre (des œuvres).	Prêt gratuit d'une ou plusieurs œuvres de la collection

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le Lycée du Parc est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention.
- 3- Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016, la gratuité des séances de médiation à destination des élèves de classes préparatoires est approuvée sur le rythme d'une médiation sur deux et dans la limite de trois séances gratuites par exposition.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET